



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L' AISNE

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 3 juillet 2008,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1^{er} : La commune de **VIVAISE** fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue sur les communes de Besny-et-Loisy, Chéry-les-Pouilly et Vivaise approuvé le 16 mars 2010. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le PPR approuvé le 16 mars 2010.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 : L'arrêté du 3 juillet 2008 est abrogé.

Article 3 : La sous-préfète Directrice de Cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le - 7 AVR. 2010
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet

Salima EBURDY

VIV/ AISE

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	02/08/1998	02/08/1998	18/09/1998	03/10/1998
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	11/05/2000	11/05/2000	21/07/2000	01/08/2000
- inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	15/01/2007	25/01/2007
- inondations et coulées de boue	11/09/2008	12/09/2008	05/12/2008	10/12/2008



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

Commune de VIVAISE

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **- 7 AVR. 2010**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

approuvé date **16 mars 2010**

aléa **inondations**

et coulées de boue

Les documents de référence sont :

- **DDRM**

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR consultable à la mairie ou à la Préfecture ou à la direction départementale des territoires